

Monsieur Bernhard Pulver
Conseiller d'Etat
Direction de l'instruction publique
Sulgeneckstrasse 70
3000 Berne 5

Bienne, le 9 décembre 2009

Prise de position du Conseil des affaires francophones Rapport consolidé sur le Centre de formation professionnelle du Jura bernois (CPJB)

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) vous remercie de l'avoir consulté sur l'objet cité en titre. Après présentation du rapport complémentaire par vos services de la Direction de l'instruction publique, et après discussion en section spécialisée, le CAF vous prie de prendre connaissance de la prise de position suivante, adoptée en séance plénière le 9 décembre 2009.

Introduction

Le CAF tient à faire part de sa satisfaction de l'intégration de M. Zürcher, directeur du Centre de formation professionnelle de Bienne, au groupe de travail interjurassien. Ce travail en commun répondait à un souhait du CAF, qui se réjouit de voir que ses préoccupations ont été entendues. Cependant, par cette intégration d'un expert biennois aux travaux sur le CPJB, le CAF espérait que l'ensemble du projet prendrait en compte l'offre de formation professionnelle à Bienne, dans un effort pour développer et renforcer les synergies entre Bienne et le CPJB. A la lecture du rapport, force est de constater que les synergies proposées sont plutôt maigres. Le projet reste essentiellement centré sur le Jura bernois. Le CAF espère que cela n'aura pas de conséquences négatives, à plus ou moins long terme, sur les offres de formation professionnelle en langue française à Bienne.

De manière générale, le CAF souhaiterait que les classes francophones biennoises soient systématiquement prises en compte dans les travaux de regroupement et de réorganisation en matière de formation professionnelle. Quand le nombre d'élèves francophones à Bienne s'avère trop réduit pour maintenir une classe, il devrait être possible dans certains cas de proposer un regroupement à Bienne, avec des élèves du Jura bernois, tout comme dans d'autres cas, des élèves biennois peuvent être intégrés à des classes du Jura bernois. Le CAF insiste sur l'importance de maintenir une offre attractive de formation professionnelle en langue française à Bienne ; notre conseil craint que des classes soient progressivement fermées, faute d'effectifs,

en contraignant les élèves de la région biennoise à se former ailleurs. Aussi les pistes proposées dans le rapport pour des synergies entre Bienne et le Jura bernois sont-elles importantes, mais insuffisantes aux yeux du CAF.

Le souci principal dans l'organisation des offres de formation professionnelle doit être la qualité de la formation, le maintien d'une offre attractive et la prise en compte des conditions d'études pour les élèves, en réduisant autant que possible les déplacements inutiles. En imposant aux élèves des déplacements excessifs, on risque de les inciter à quitter purement et simplement le canton, pour se former dans d'autres cantons romands. Par conséquent, les intérêts des communes à obtenir ou maintenir sur leur sol telle ou telle formation, s'ils doivent être pris en compte, ne sauraient être le critère déterminant dans le choix d'un site.

1a. Domaine « commercial dual »

Au vu de la cartographie établie par votre Direction, et compte tenu du caractère homogène de la répartition des élèves dans les formations de type dual, le CAF approuve le projet de maintenir quatre pôles de formation. Il prend acte avec satisfaction de l'inclusion de Bienne parmi ces quatre pôles.

1b. Domaine « commercial à plein temps »

Le CAF confirme l'importance d'étudier la possibilité de formations francophones dans le canton de Berne pour les élèves en provenance de la partie alémanique du canton. Notre conseil rappelle l'existence à Bienne d'une formation bilingue à l'Ecole de commerce. Les 134 élèves alémaniques partis étudier au Lycée Piaget de Neuchâtel en 2007-2008 sont peut-être le signe d'un manque d'information ou de promotion des formations francophones ou bilingues au sein du canton de Berne.

Par ailleurs, le CAF s'interroge sur l'évocation d'un possible changement des écolages de la région BEJUNE, en page 10 du rapport. Cette phrase se base-t-elle sur un changement probable, ou ne fait-elle qu'envisager une possibilité théorique ? Sachant qu'une convention a été signée en 2009 entre les trois cantons, le CAF s'étonne de voir maintenant la mention d'un possible changement des écolages.

2. Domaine « santé-social »

Le CAF ne cache pas son étonnement, et une certaine inquiétude, face à la proposition d'une éventuelle séparation de l'EMSp du Gymnase français de Bienne. Les scénarios relatifs à l'avenir de cette école feront l'objet d'une étude complémentaire, annoncée pour l'été 2010 ; le CAF n'entre donc pas encore dans les détails de cette proposition, mais il tient à faire part des remarques suivantes.

De l'avis du CAF, l'Ecole de maturité spécialisée (EMSp) de Moutier doit rester attachée administrativement au Gymnase français de Bienne, comme toutes les écoles de ce type dans le canton et comme le veut la législation. Des synergies ont été développées entre l'EMSp et le Gymnase ; ces synergies doivent être maintenues et développées. Le rattachement des écoles de maturité spécialisée aux gymnases était une réforme importante ; le CAF ne voit pas la nécessité de la remettre en cause, quelques années seulement après sa mise en place. Toute réflexion concernant l'EMSp présupposerait une clarification préalable du cadre légal et de la volonté de l'autorité politique quant à une éventuelle modification de la loi. Créer une exception francophone dans ce cas ne paraît pas justifié, ni souhaitable, aux yeux du CAF. Les exceptions francophones doivent être défendues là où elles sont réellement nécessaires, et établies, au risque autrement de nuire à la défense des réelles exceptions demandées par la

minorité linguistique. Dans ce cas, rien ne semble justifier un traitement différent de l'EMSp de Moutier de celui des autres écoles de maturité spécialisée du canton.

Le CAF ne tient pas à se prononcer à l'heure actuelle, avant la publication de l'étude complémentaire, sur le site de l'EMSp. Sa priorité est d'assurer la pérennité de cette formation dans notre région. Comme pour toutes les démarches de réorganisation des formations, le canton doit privilégier dans ce cas la qualité de la formation, le maintien de l'offre et les conditions d'études pour les élèves, et non les intérêts des communes à accueillir telle ou telle filière. On ne saurait mener cette réorganisation à bien de manière statistique, en comptabilisant des « volumes » et en équilibrant les parts attribuées aux diverses communes concernées. Les considérations qui doivent primer sont celles qui portent sur les synergies pédagogiques, culturelles, de qualité de formation et de structure, de même que des considérations quant à la viabilité de l'institution et à ses possibilités de développement à moyen et long terme.

3. Domaine « artisanat »

Le CAF souscrit à la proposition d'accord entre les cantons de Berne et du Jura, comprenant un calendrier de réalisation sur les mesures proposées. Le CAF (et le CJB) devrait être informé en temps voulu des termes de cet accord et du calendrier proposé. Notre conseil relève et salue la volonté d'inclure le Centre de formation professionnelle de Bienne dans la réflexion pour le domaine de l'artisanat, comme cela devrait être le cas dans tous les domaines de formation. Il faut relever toutefois que les propositions relatives à Bienne semblent assez floues dans le rapport, avec des termes comme « suivant les changements dus à la nouvelle ordonnance pour les cuisiniers », « suivant l'évolution des effectifs dans le domaine de la coiffure », ou encore « une réflexion sur d'éventuelles mesures devra être menée ». Ce flou relatif rend difficile une prise de position plus détaillée de la part de notre conseil.

4. Analyse complémentaire demandée par le CJB dans le domaine commercial

Le CAF ne se prononce pas sur cette question, qui doit être résolue au sein du Jura bernois, par l'entremise du CJB.

5. Collaboration avec Bienne

L'extrême brièveté de ce chapitre du rapport (4 lignes) confirme le souci du CAF, exprimé en introduction : le Centre de formation professionnelle (CFP) de Bienne ainsi que l'Ecole professionnelle commerciale (Centre Bildung Formation Biel-Bienne : BFB) ne semblent pas avoir été pleinement intégrés à la réflexion sur le CPJB, au vu des maigres propositions de synergies qui ressortent du rapport.

Le CAF souhaite rappeler la situation particulière du CFP de Bienne et du Centre BFB, due à leur bilinguisme : les effectifs des classes francophones sont forcément réduits, ce qui pourrait entraîner à terme la fermeture de filières, les unes après les autres. D'où notre souci, développé en introduction, de systématiquement prendre en compte Bienne dans la réflexion et d'envisager l'offre de formation professionnelle francophone du canton sous un angle global, en proposant des regroupements tantôt à Bienne, tantôt dans le Jura bernois, pour assurer des filières en effectifs suffisants. Pour Bienne, ville bilingue, et pour sa minorité francophone en particulier, le maintien de filières francophones est primordial. Le risque de fermetures successives, qui semble déjà avéré par les faits ces dernières années (fermeture des filières de peintre en bâtiment, de dessinateur en bâtiment, de maçon, de menuisier, de boulanger, de médiamaticien...), préoccupe vivement notre conseil.

En vous souhaitant bonne réception de cette prise de position et dans l'attente de l'étude complémentaire annoncée sur l'EMSp, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations respectueuses.

Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

La présidente :



Béatrice SERMET-NICOLET

Le secrétaire général :



David GAFFINO

Copies :

- Conseil du Jura bernois (par courriel)
- Forum du Bilinguisme (par courriel)
- Centre Bildung Formation Biel-Bienne – BFB
- Centre de formation professionnelle de Bienne
- Gymnase français de Bienne
- Ecole de maturité spécialisée de Moutier
- Secrétariat de la Députation francophone (par courriel)